**DIRECTIVE N°2016-003/UNIR/PS/PRES DU 09 JUIN 2016 PORTANT DESIGNATION DES MAIRES, DES PRESIDENTS DE CONSEILS REGIONAUX ET LEURS BUREAUX**

Les élections municipales qui viennent de se dérouler dans notre pays marquent la fin du processus démocratique relancé à la faveur de l’insurrection des 30 et 31 octobre 2014. En effet suite aux élections couplées présidentielles et législatives du 29 novembre 2015 au cours desquelles notre peuple s’est exprimé à travers le choix du Président Roch Marc Christian KABORE, il s’agissait de choisir les personnes à même de conduire la destinée de nos populations à la base à travers les conseils municipaux et consolider ainsi la mise en œuvre du programme de société du Président Roch Marc Christian KABORE par la prise en compte des aspirations de notre peuple.

L’Union Pour la Renaissance/Parti Sankariste (UNIR/PS) tient ici à féliciter chaleureusement ses militantes et militants ainsi que l’ensemble de notre peuple, pour leur maturité et leur détermination saluées à travers ces différentes élections. Ces félicitations vont également à l’endroit de la CENI et de l’ensemble des institutions qui ont contribué à la bonne organisation des élections.

Les résultats engrangés par l’ensemble des partis de l’Alliance Pour la Majorité Présidentielle (APMP) nous rassurent que les populations adhèrent et confirment leur choix à savoir la volonté affirmée pour la mise en œuvre du programme du Président du Faso. En effet, sur un total de 19120 conseillers, l’APMP a obtenu 12780 conseillers sur l’ensemble du territoire national dont 290 conseillers pour l’UNIR/PS.

C’est le lieu pour nous de féliciter l’ensemble des partis membres de l’APMP pour ces résultats obtenus et d’insister sur le fait que nous devons continuer à travailler ensemble afin d’obtenir toutes les majorités nécessaires dans les conseils municipaux et les collectivités territoriales. C’est pourquoi l’UNIR/PS demande à tous ses militants élus conseillers municipaux, de respecter les directives suivantes conformément aux décisions prises au sein de la majorité présidentielle :

1. Œuvrer à garantir aux partis membres de l’APMP la majorité dans les conseils municipaux partout où les résultats le permettent ;
2. Soutenir et voter systématiquement pour les postes de maire et de président de conseil régional, les candidats du parti membre de l’APMP qui a obtenu le plus de conseillers municipaux et qui sont les mieux placés pour être élus au poste de maires et de présidents de commission spécialisées;
3. En cas d’égalité parfaite entre des partis de l’APMP au sein du même conseil municipal, la priorité est donnée au parti qui a le moins de maires dans tous les conseils municipaux ;
4. Refuser toute alliance contre nature c’est-à-dire toute alliance avec un parti de l’opposition.

Pas un pas, sans le Peuple !

Avec le peule, victoire.

Ouagadougou le 09 Juin 2016

 Le Président

**Maître Bénéwendé Stanislas SANKARA**

Chevalier de l’Ordre National

**NB : voici les partis membres de l’APMP :**

**AFP- AJIR- Burkina YIRWA-CNR/MS- CORP-FFS-MDA-MDD-MOPA**

**MPC-MP/Futur-MPP-MPR /B-ODT-PAREN-PBL-PDD-PDP/PS**

**PNDP-PPRN-RDS-RPR-UDB/R-UNIC-UNIR/PS-UNDP**